

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00299

**ACCORD-CADRE MONOATTRIBUTAIRE POUR LES PETITS TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE ET DE
SIGNER L'ACCORD-CADRE A INTERVENIR - 8 LOTS**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance : M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160425-D20160029910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

ACCORD-CADRE MONOATTRIBUTAIRE POUR LES PETITS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER L'ACCORD-CADRE A INTERVENIR - 8 LOTS

Les marchés à bons de commande concernant la réalisation de petits travaux d'assainissement arrivant à échéance au 30 janvier 2017, il convient dès à présent de renouveler ces contrats.

Il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert décomposé en 8 lots en vue de l'attribution d'accords-cadres mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum.

Cette consultation est allotie de la manière suivante :

Territoire Ondaine:

- lot n°1: Fraisses, Unieux, Saint-Paul-en-Cornillon, Caloire et, le cas échéant, à partir du 1^{er} janvier 2017, 4 nouvelles communes intégrant la Communauté Urbaine : Saint-Nizier-de-Fornas, Aboën, Rozier Côtes d'Aurec et Saint-Maurice-en-Gourgois,
- lot n°2 : Firminy, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Roche-la-Molière, Saint-Victor-sur-Loire.

Territoire Furan:

- lot n°3: Andrézieux-Bouthéon, La Fouillouse et, le cas échéant, à partir du 1^{er} janvier 2017, 3 nouvelles communes intégrant la Communauté Urbaine : Saint-Galmier, Chamboeuf et Saint-Bonnet-les-Oules,
- lot n°4: Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Tour-en-Jarez, Villars, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Priest-en-Jarez, La Talaudière,
- lot n°5: Saint-Héand, Fontanès, Saint-Christo-en-Jarez, Marcenod, Sorbiers, L'Etrat et, le cas échéant, à partir du 1^{er} janvier 2017, 1 nouvelle commune intégrant la Communauté Urbaine : La Gimond.

Territoire Gier:

- lot n°6: Saint-Romain-en-Jarez, Valfleury, Cellieu, Chagnon, Genilac, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Joseph,
- lot n°7: Saint-Chamond, La Valla-en-Gier, Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay, Saint-Paul-en-Jarez, L'Homme, La Grand' Croix,
- lot n°8: Lorette, Farnay, Pavezin, Sainte-Croix-en-Jarez, Châteauneuf, Rive-de-Gier, Dargoire, Tartaras.

Chaque accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01/02/2017 ou de la notification de l'accord-cadre si elle est postérieure à cette date.

Chaque accord-cadre peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Chaque entreprise ne pourra pas être attributaire de plus de 2 lots.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	60 %
2- Valeur technique	40 %

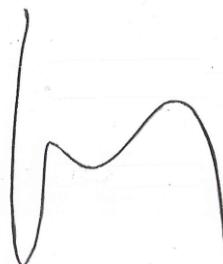
A titre indicatif le montant des dépenses relatives aux petits travaux d'assainissement sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, tous lots confondus (soit 5 lots), s'est élevé à environ 580 K€ pour l'année 2015.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **prend acte du lancement de la consultation dans les conditions précitées,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les accord-cadres avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure au regard des critères de jugement précités,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe Assainissement section d'investissement par opérations.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD